Organisation de l'entreprise et du développement logiciel

Brigitte Lehmann

Dans UE - BINV2080

Activité	Intitulé de l'activité	Volume horaire	Evaluation
I208A	Organisation de l'entreprise et du développement logiciel	48	60%
I208B	Stage d'observation	36	40%
	Moyenne géométrique		

Acquis d'apprentissage terminaux

- Avoir compris les sujets abordés et être capable de le montrer dans une situation particulière proposée.
- Etre capable de décrire et d'analyser un processus.
- Etre capable de décrire et d'analyser un cycle de vie de développement logiciel, non présenté au cours.
- Etre capable de choisir un cycle de vie.

Objectifs

• Donner des pistes pour comprendre le monde des entreprises et, en particulier, celui du développement logiciel.

• Proposer une démarche de réflexion à l'étudiant afin qu'il puisse se préparer à entrer dans la vie active.

Evaluation

Examen en juin et en septembre, 100% de la note.

A voir : possibilité de faire un travail en groupe et de remplacer une question de l'examen par les points du travail.

Méthode de travail

• L'étudiant prend notes aux cours, pour compléter les slides.

• Dans chaque chapitre, le professeur informe sur de possibles questions d'examens.

• Examen en auditoire, l'étudiant peut disposer d'une fiche de notes à l'examen (format A5 (moitié d'un A4) recto-verso).

Table des matières

Partie 1 : le monde de l'entreprise.

- Chapitre 1: l'entreprise.
- Chapitre 2: les principaux processus de l'E.
- Chapitre 3: des outils statistiques.
- Chapitre 4: le contrat de travail et la rémunération.

Partie 2 : le développement logiciel.

- Chapitre 1: l'ingénierie logicielle.
- Chapitre 2: la qualité.

Planning 2023

- Partie 1:
 - Chapitre 1: l'entreprise.
 - Chapitre 2 : les principaux processus de l'entreprise.
- Partie 2:
 - Chapitre 1 : l'ingénierie logicielle.
 - Chapitre 2 : la qualité.
- Partie 1:
 - Chapitre 4 : le contrat de travail et la rémunération.
 - Chapitre 3: des outils statistiques.

Evoluer en projet AE

Partie 1 : le monde de l'entreprise

http://www.guberna.be

GUBERNA est l'Institut belge des Administrateurs qui a pour objet l'information, la formation et la promotion de la bonne gouvernance. Stratégique, Johnson G., Pearson Education France, 9^{ème} édition, 2011

Chapitre 1: l'entreprise

Table des matières

L'entreprise:

- L'entreprise.
- L'assemblée générale.
- Le conseil d'administration.
- Les comités.
- Le management.
- Les données légales.
- Le projet d'entreprise.
- La responsabilité sociétale des entreprises.

L'entreprise

- Qui est-ce ?
 - Actionnaires.
 - Dirigeants.
 - Autres parties prenantes.

« Les parties prenantes - ayant droit - sont les individus ou les groupes qui dépendent de l'organisation pour atteindre leurs propres buts et dont l'organisation dépend également. »

L'entreprise : intérêts divergents

- Actionnaires : dividendes les plus élevés.
 - Ex: pourraient vouloir des dividendes élevés alors que l'entreprise aurait besoin de réinvestir ses bénéfices.
- Dirigeants: tirer profit de leur travail.
 - Ex: pourraient exagérer les avantages en nature, rechercher la croissance à tout prix pour maximiser les bonus.
 - Ex: pourraient filtrer l'information vers les actionnaires.
- Autres parties prenantes.

L'entreprise : intérêts divergents

- PP économiques : (outre les actionnaires)
 - Fournisseurs, concurrents, distributeurs
- PP politiques:
 - Pouvoirs publics, régulateurs, fisc...
- Personnel, syndicats
- Filiales
- Banquiers
- Clients
- PP sociétales : commune, riverains d'une usine, société au sens large, associations professionnelles...



La gouvernance

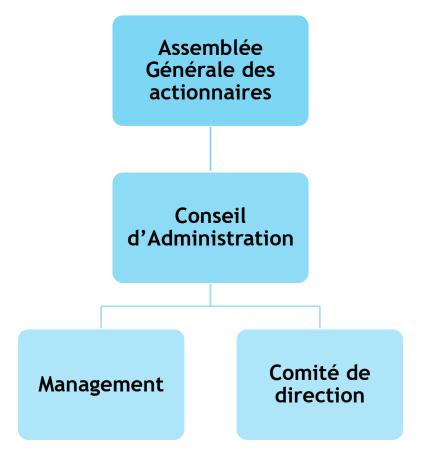
- Intérêt convergent des parties prenantes.
- En Belgique, la loi « corporate governance » du 2 août 2002 précise la responsabilité :
 - de l'Assemblée générale.
 - des Administrateurs.
 - du Comité de direction.

Analogie avec l'Etat

- Population
 - Les électeurs élisent des députés.
- Parlement : députés.
- Gouvernement: ministres
 et
 1er ministre.
- Constitution de l'Etat fixe l'organisation et le fonctionnement d'un Etat.

- Assemblée Générale
 - Les actionnaires élisent des administrateurs.
- Conseil d'Administration:
 administrateurs.
- Management :
 administrateurs exécutifs
 et administrateur délégué
 (CEO).
- Statuts de l'Entreprise.

Les organes de gestion de l'Entreprise



- L'Assemblée Générale regroupe les actionnaires de l'entreprise; elle est souveraine.
- Les actionnaires sont les propriétaires de l'entreprise
 → ils possèdent le capital de l'entreprise.

• L'Assemblée Générale se préoccupe de la rentabilité du capital investi.

- L'Assemblée Générale :
- 1. nomme et révoque les administrateurs :
 - 1 action = « carte d'électeur ».
 - Comment ? Sur proposition du CA et vote.
 - Equilibre ? En fonction des rapports de force de l'AG.
 - Vote censitaire (// de l'Etat, suffrage universel).

- L'Assemblée Générale :
- 2. approuve les comptes annuels.
- 3. décide l'attribution ou non de dividendes.
- 4. décide de modifier les statuts de l'entreprise :
 - Conditions de présence et de majorité fixées par la loi.
 - Eventuellement, par les statuts, dans les limites fixées par la loi!
- 5. décide de modifier la structure du capital.

•••

- L'Assemblée Générale se réunit :
 - Quand ? Pourquoi?
 - En assemblée ordinaire, <u>une fois par an</u>, pour approuver les comptes présentés par le Conseil d'Administration.
 - En assemblée extraordinaire, « à la demande », pour :
 - Modifier les statuts.
 - Augmenter le capital.
 - Voter la continuation de l'entreprise.
 - En cas de démission d'un administrateur...
 - Convocation :
 - Par voie de presse.

- Le Conseil d'Administration (CA) regroupe les administrateurs de l'entreprise, élus par l'AG.
- Les Administrateurs sont responsables collégialement de la gestion :
 - Responsabilité juridique.
 - Devoir de loyauté envers les actionnaires.
- Les Administrateurs peuvent déléguer la gestion quotidienne mais pas les décisions en matière de politique générale.
- Le CA se préoccupe de <u>la pérennité de l'entreprise.</u>

- Le Conseil d'Administration est responsable du contrôle du management et des choix stratégiques.
- <u>Le CA est l'organe principal de gestion et de prise de décision de l'entreprise.</u>
- Le CA doit veiller à la mise en place d'un système efficace de gestion d'entreprise.

Propriétaires, fondateurs

Direction

Conseil d'Administration

Autres actionnaires

Indépendants

- Le CA va nommer l'administrateur délégué = CEO (Chief Executive Officer), qui va mettre en œuvre la politique décidée par le CA.
- Le CA va nommer le comité de direction et le management.
- Les Administrateurs exécutifs sont des personnes qui sont là tous les jours dans l'entreprise, qui ont un rôle actif dans la gestion de l'entreprise (direction ou cadre) et qui exécutent les décisions du C.A.
- Le CA a un président.

Rôle du Président du CA

- Le Président du Conseil d'Administration :
 - Il est nommé par le CA.
 - Il a le rôle de convoquer le CA quand il l'estime nécessaire.
 - Il définit l'ordre du jour.
 - Il gère les débats, il a un rôle d'arbitrage.
 - Bonne gestion : (corporate gouvernance)
 - Il n'est pas un exécutif
 - Il doit rester « au-dessus de la melée »
 - Il n'est absolument pas le CEO.

Comités du CA

• Le CA va s'entourer de comités auxquels il délègue des prérogatives:

- Comité de rémunérations.
- Comité de nominations.
- Comité d'audit.
 (loi du 17/12/2008 dans les sociétés cotées et les établissements financiers)

Comité de rémunérations et de nominations

Prérogative : vérifier que l'entreprise a une politique de rémunérations cohérente.

- Il est composé d'administrateurs indépendants.
- C'est un organe consultatif.
- Il fait des propositions au Conseil d'Administration, qui décide des rémunérations des dirigeants de l'entreprise (membres du comité de direction).

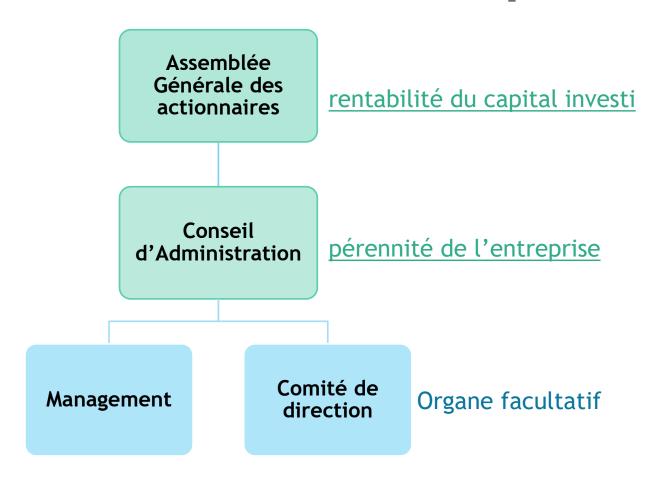
Comité d'audit

Prérogative : vérifier la bonne application des règles comptables.

- Il va vérifier le bon respect des procédures.
- Il convoque les réviseurs d'entreprise.
- Il conseille le CA en matière de communication financière sur les résultats intermédiaires (trimestriels ou semestriels) et annuels.

Les organes de gestion de l'Entreprise

Ce que nous avons déjà abordé :



Le Comité de direction

Les statuts peuvent autoriser <u>le conseil d'administration à</u> <u>déléguer tout ou partie de ses compétences de gestion à</u> un comité de direction.

Le conseil d'administration ne peut cependant pas déléguer la politique générale de la société et doit exercer le contrôle sur la gestion.

Les sociétés ne sont donc pas tenues d'instaurer un comité de direction.

Le Comité de direction

- Le Conseil d'Administrateur délègue son pouvoir de gestion quotidienne au comité de direction (CD).
- Le CD est composé d'exécutifs uniquement, administrateurs ou non
 - Par exemple, le directeur financier, le directeur de production.
- C'est en quelque sorte le cabinet de l'Administrateur Délégué (// cabinet ministériel).

Le Management

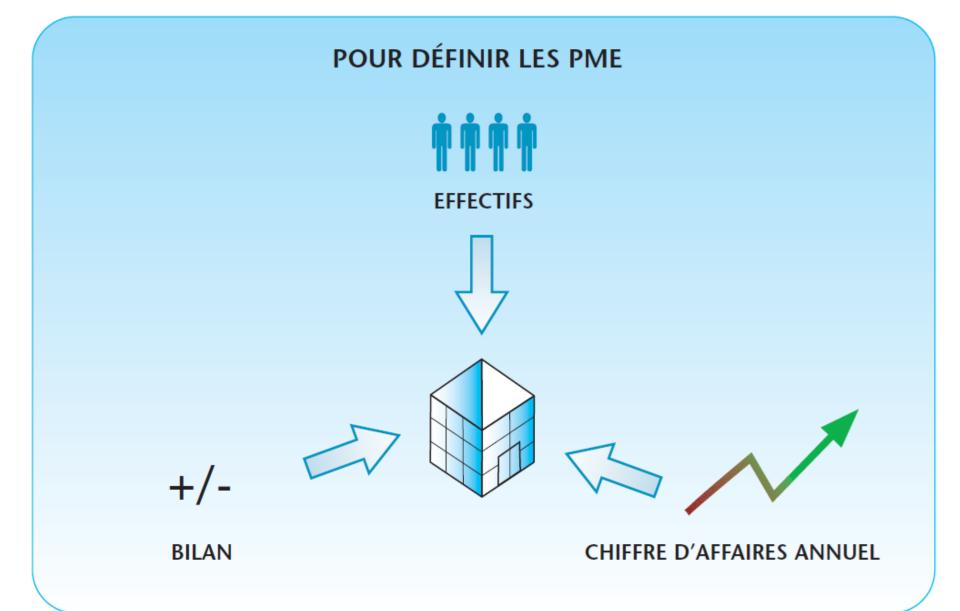
- Ensemble du personnel responsable d'une entreprise ou d'une organisation, qu'on nomme en français
 cadres, dirigeants ou direction ».
- <u>Pilotage</u> de l'action collective au sein d'une organisation.
- Organisation & coordination des activités de l'entreprise.

Le Management

- Le management est chargé de la gestion opérationnelle de l'entreprise et de la profitabilité des activités.
- Il met en œuvre les plans d'action qui découlent des orientations stratégiques.

La taille de l'entreprise va déterminer comment mettre en œuvre les différents organes.

Taille des Entreprises



http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition/index_en.htm

Définition

«La catégorie des micro-, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises :

- qui occupent moins de 250 personnes et
- dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou
- dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.»

Extrait de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE.

PME: critères

	Effectif	CA annuel OU	Total bilan annuel
TPE (micro)	< 10 personnes	< 2 Millions €	< 2 Millions €
PE	< 50 personnes	< 10 Millions €	< 10 Millions €
ME	< 250 personnes	< 50 Millions €	< 43 Millions €

http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition/

Structure de l'entreprise

Structure Entreprise

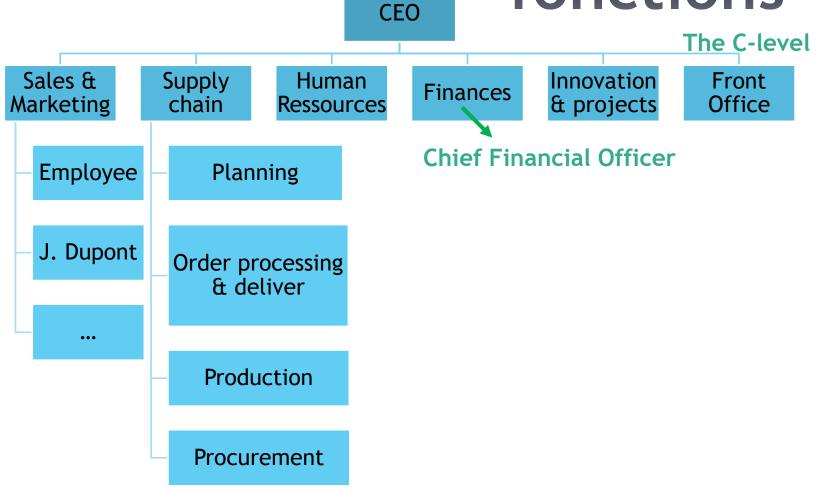
- Diviser le travail.
- L'organiser.
- Assurer la coordination.

Structure représentée par un organigramme

Management

- 1. Nombre de personnes.
- 2. Système technologique.
- 3. Répartition géographique.
- 4. Taille.
- 5. Environnement.
- 6. Stratégie.





Regroupement par fonctions

L'organisation en fonctions change d'une entreprise à l'autre!

Company 1

- Sales & marketing
- Supply chain
- Human Resources
- Finances
- Innovation & projects
- Front office

Company 2

- Marketing
- Commercial service
- Human Resources
- Finances
- Innovation & projects
- Front office
- Planning
- Production
- Procurement

Autres regroupements

- 1. Ligne de produits.
- 2. Clients (en fonction du public-cible; particuliersprofessionnels; collectivités-industriels).
- 3. Zones géographiques.
- 4. Processus (usinage assemblage ...).
- 5. Combinaisons.

Question: direction

- Directeur du marketing.
- Directeur financier.
- Directeur commercial.
- Directeur de la recherche.
- Directeur de production.
- Directeur des achats.
- Directeur des ressources humaines.

•

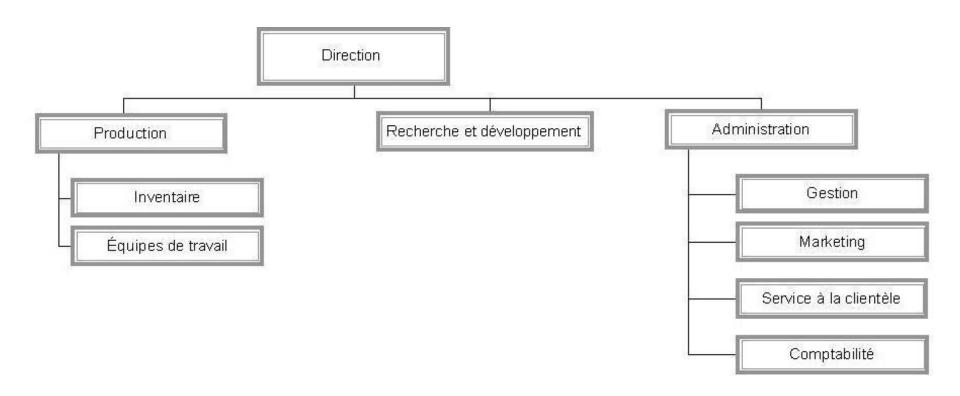
• Directeur général.

Lien avec les organes de gestion :

Qui peut être dans quelle instance ?

Exemples d'organigramme

Organigramme industriel



Organigramme PME, TPE?



PME, TPE - exemple

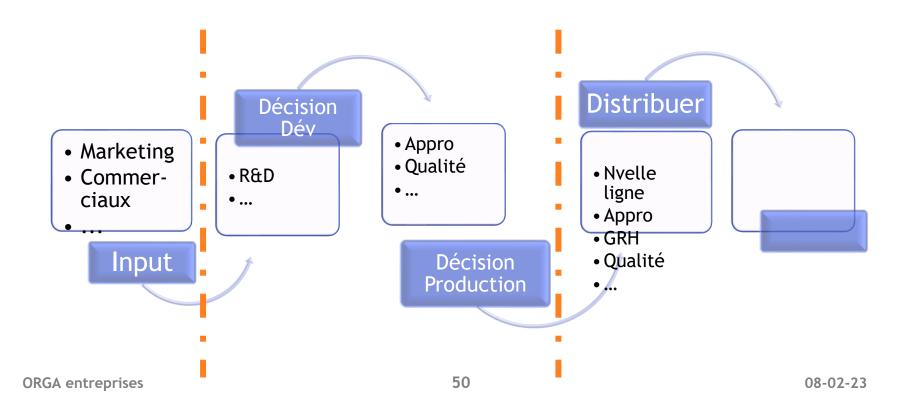
Une autre organisation: le self-management

- Pas d'organisation pyramidale fixe mais en fonction des compétences.
- Stage observation 2015 Syemons Damien
- **O**niryx

- Prendre des initiatives.
- Envoi d'une idée à tout le monde et création d'un groupe de discussion entre personnes motivées.
- Chacun est son propre patron.
- Faire attention aux excès; parfois compliqué par rapport à l'extérieur.

Les fonctions: interdépendance

Développer un nouveau produit :



Organisation / Processus

- Organisations très différentes.
- « Qui fait quoi » très différent d'une organisation à l'autre.
- Interdépendance fonctionnelle.

- Processus assez identiques.
- Tâches assez identiques.

Approche centrée sur les processus

Questions?